



**Commission de la culture, du  
patrimoine et de la mémoire**

**3222 - Protection, valorisation  
du patrimoine non protégé**

**Répartition des subventions au titre de  
l'aide à la valorisation du patrimoine  
religieux et du petit patrimoine non protégé**

**Rapport n° CP/2014/367**

**Service gestionnaire :**  
Service du patrimoine culturel

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution de subventions aux communes, groupements de communes, paroisses et associations pour les travaux en faveur du patrimoine religieux et du petit patrimoine.

**I/ PATRIMOINE RELIGIEUX**

Suivant les critères et modalités définis par le Conseil Général en date du 24 octobre 2011, le taux de ces subventions est fixé :

- pour les communes, entre 10 % et le taux modulé appliqués au coût H.T. des travaux en fonction de la nature de ceux-ci ;

- pour les paroisses, entre 10 % et 30 % du coût T.T.C des travaux en fonction de la nature de ceux-ci.

**II/ PETIT PATRIMOINE**

Ce dispositif concerne les croix, les calvaires, les tombes remarquables, les puits et fontaines publics ainsi que les tombes relatives aux combats de 1870.

Taux unique de 30 % pour les projets publics (H.T.) et associatifs (T.T.C.). Les projets sont plafonnés à 15 000 € de travaux par monument.

Le détail des subventions à attribuer figure dans les tableaux joints.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine religieux et du petit patrimoine, d'attribuer des subventions d'un montant total de 55 328,18 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental, selon la répartition suivante :*

- 55 328,18 € au titre de l'aide au patrimoine religieux et au petit patrimoine, dont :  
. communes : 36 080,43 €  
. tiers : 19 247,75 €

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL